

Séance du vendredi 7 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, Yvette VALLÉE, Alexandra FONTAINE, M. Arnaud ROBILLARD.

Absents excusés : M. Nicolas RICHARD, Mme Patricia DOUILLET

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Mme la Maire propose :

- L'approbation de la séance du conseil municipal du 26 juin 2018

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents ;

- De rajouter un dossier d'aide d'action sociale à l'ordre du jour.

2018-46 Dossier d'action sociale

8.2 Aide sociale

Le Maire indique à l'assemblée avoir été saisie par une demande d'aide sociale.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'aide d'action logement de Mr Dylan DAVOUST.

Mme Le Maire indique également que d'autres demandes sont en cours afin d'obtenir des APL (Aide Personnalisée au Logement) et l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

Au vu de la situation de l'intéressé et après avis favorable de la commission sociale, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

2018-47 Adressage

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adressage sur l'ensemble du territoire de la Commune de LE HAM en vue de l'installation de la fibre optique, le Conseil Municipal examine les propositions du groupe de travail conformément au document ci-annexé, et envoyé avant la séance.

Les dénominations et numérotations : routes, ruelles, places, impasses sont précisées dans ce document.

Il a été décidé d'ajouter une adresse pour chaque ferme.

Madame Le Maire félicite les membres du groupe de travail pour leur implication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDÉ ces propositions et émet quelques modifications qui sont apportées sur le document ci-annexé.

Le groupe de travail se réunira de nouveau afin de finir le processus d'adressage commencé, notamment afin de procéder à la rédaction des courriers d'informations à la population.

2018-48 Personnel : Tableau d'ajustement des emplois

4.1 - 4.2 : Personnel titulaire et contractuel

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Étant donné la mutation d'un agent technique Monsieur Mickaël NORMAND au sein de la commune, au 1er octobre 2018 ; étant donné le renouvellement du contrat de Mme QUENTIN.

Madame la Maire présente à l'assemblée la mise à jour du tableau des emplois :

ETAT des EMPLOIS et de l'effectif de la commune de LE HAM au 1er octobre 2018											
EMPLOIS							EFFECTIFS				
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
15/11/1999	Secrétaire de mairie	35 h	adm	A ou B ou C	Adj. Adm., Adjt admin 1 ^{ère} cl., adjt admin ppal 2 ^{ème} cl. adjt admin ppal 1 ^{ère} cl., rédacteur	325	591	Adjoint administratif territorial	titulaire	activité	100%
17/12/2004	Ouvrier d'entretien polyvalent	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	347	548	Adjoint technique principal de 2ème classe	tit	activité	100%
14/04/1998	Agent de restauration	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	347	548	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	tit	activité	100%
04/12/2012	Animateur périscolaire (emploi non permanent)	26h75	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	347	407	Adjoint d'animation	non tit art 3-1	activité	77%
Pour mémoire : les postes doivent être créés avant de recruter. Pas besoin d'avis du CT sauf si poste nouveau (modification de l'organigramme). La déclaration de vacance, avec ou sans offre de recrutement selon le cas, doit être faite avant le recrutement. Il faut laisser passer un délai d'au moins 3 semaines avant de recruter (laisser la publicité faire de l'effet).							* Si non-titulaire, indiquer sous quel article l'agent est recruté (cf. Point sur n° 12/09) : Art 3 1° : Accroissement temporaire d'activité Art 3 2° : Accroissement saisonnier d'activité Art 3-1 : Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel Art 3-2 : Faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service Art 3-3 1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes Art 3-3 2° : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ET sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté Art 3-3 3° : Pourvoir un emploi de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1000 habitants Art 3-3 4° : Pourvoir un emploi à temps non complet d'une commune de moins de 1000 habitants lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet Art 3-3 5° : Pourvoir un emploi d'une commune de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public Les contrats conclus au titre de l'article 3-3 deviennent des CDI au bout de 6 ans.				
Les indices sont susceptibles d'évoluer en fonction des revalorisations de la fonction publique territoriale.											

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DÉCIDE

- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1 octobre 2018,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liés aux agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de LE HAM, chapitre 012, articles 64.

2018-49 Orange : école

7.1 Décisions budgétaires

Vu la délibération n° 2018-38 du 26 juin 2018, révisant les abonnements d'ORANGE ;

Monsieur Jérôme RENARD, Adjoint en charge du dossier expose qu'après la résiliation de la ligne fixe du point lecture et l'arrêt de la location du téléphone de la salle, il reste un dernier levier d'amélioration qui est de remplacer la ligne fixe de l'école par un portable.

Les utilisateurs ont été interrogés (les professeurs des écoles), ils n'y sont pas opposés.

Intérêts : - Économique (gain de 380 €)

-En lien avec la loi sur la protection des données personnelles, les instituteurs n'auront plus à utiliser leurs portables privés lors des sorties scolaires puisqu'ils pourront emmener celui de l'école ou du point lecture.

BILAN FINAL	2017	APRES RÉVISION
Mairie 2 lignes fixes + 18 méga internet	1945 €	Idem avant + 3 portables en appels illimités 2 240 €
École 1 ligne fixe	600 €	0 €
Point lecture 1 ligne fixe +internet 50 méga + 1 portable	1 240 €	0 €
Salle polyvalente 1 ligne fixe + 1 location téléphone	415	360 €
Total annuel TTC	4 200 €	2 600 €

Soit un gain annuel de budget de fonctionnement téléphonie de 1 600 € (- 38 %) sans diminuer les services.

L'objectif initial de baisse était estimé entre 20 et 25 % (entre 800 € et 1 000 €).

Il reste cependant 2 portables à acheter pour un coût d'environ 120 € (60 € chacun).

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 pouvoir), le Conseil DECIDE :

*d'opérer ces changements auprès d'Orange

*d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et à mandater les sommes dues.

2018-50 Avant-projet Travaux d'effacement : rue principale - étude de devis

3.5 Autres domaines de gestion du domaine public

Référence du dossier : EF-19002-18

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

Désignation et estimation des travaux		Participation de la commune
1	Réseau électrique (HT)	17 000 €
2	Génie civil de Télécommunication (TTC)	21 833 €
3	Éclairage public (HT)	13 114 €
4	Gaz (TTC)	
Total général		51 947 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2019.
- S'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

2018-51 Avant-projet Travaux d'effacement : place de l'église - étude de devis

3.5 Autres domaines de gestion du domaine public

Référence du dossier : EF-19003-18

Madame le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques cité en référence.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

Désignation et estimation des travaux		Participation de la commune
1	Réseau électrique (HT)	16 660 €
2	Génie civil de Télécommunication (TTC)	20 087 €
3	Éclairage public (HT)	11 850 €
4	Gaz (TTC)	
Total général		48 597 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas réaliser l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public.

2018-52 Travaux école - financement

3.5 Autres domaines de gestion du domaine public

Vu la délibération n°2017-79 du 19 décembre 2018 de financement des travaux à l'école ;

Considérant les demandes de subventions accordées,

Considérant un ajout de deux fenêtres,

Madame le Maire propose le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ECOLE

Dépenses		Recettes	
Faux plafonds installation de toilette accessible (AD'AP) Entreprise Lavaleur Concept Habitat	9 679,87 €	Région	2 352 €
Accessibilité (entrée) Entreprise Proclair	797,26 €	Économies habitat	1 287 €
Lumière : éclairage LED Entreprise Lavaleur concept habitat	3 774€	Sous-total	3 639 €
2 fenêtres Entreprise Proclair	721.28€	Autofinancement	12 136,08 €
Fournitures	802.67€		
TOTAUX TTC	15 775,05€		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

*ADOPTÉ le plan de financement présenté ci-dessus ;

*AUTORISE Madame le Maire à le mettre en œuvre budgétairement

2018-53 Achats : mobilier urbain

3.5 Autres domaines de gestion du domaine public

Madame le Maire propose de continuer l'aménagement de la commune et donc d'effectuer les achats suivants :

- Achat de jardinières et de deux panneaux d'informations pour les points de collectes des déchets (salle socioculturelle et Rousselière) ;
- Achat de 3 tables pique-nique pour l'étang et aménagement d'une aire supplémentaire ;

De plus, un projet de jardin des 5 sens sera à l'étude par la commission fleurissement.

Le Conseil Municipal décide de repousser la décision d'achat à un conseil municipal ultérieur le temps de mûrir une réflexion.

Le conseil municipal valide l'acquisition d'une bouée de secours qui sera installée à l'étang de bondi.

Finances : décisions modificatives

7.1 Décisions budgétaires

Décision repoussée à un prochain Conseil Municipal

2018-55 Vente de la maison (3 rue du pont d'Aisne) : révision du prix

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Vu la délibération n°2017-16 du 27 février 2017 pour la vente du bâtiment cadastré H n°345 de 635 m² comprenant une bâtisse et ses annexes avec la parcelle H n°762 de 586 m² pour un prix total de 85 000 € hors frais de notaire (estimation faite par M. Michel MOULÉ estimateur pour Maître LEONI-VAZEILLE, Notaire à Le Horps) ;

Considérant la vacance du bâtiment depuis le mois de septembre 2017 ;

Considérant que l'estimation des Domaines en 2004 était de 73 000 € sans le terrain.



Madame le Maire a fait une seule visite (restée sans suite) en début d'année, elle propose soit de baisser le prix du bien ; soit de rafraîchir le bâtiment (peinture blanche, lessivage, changement de carreaux cassés aux fenêtres, ballatum) pour faciliter la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de maintenir pour le moment le prix de vente ;
- d'effectuer les travaux nécessaires, et donc d'autoriser Madame le Maire ou ses adjoints à signer les devis correspondants dans la limite d'un total de 5000 € salaires inclus ;
- d'autoriser Madame le Maire ou ses adjoints à effectuer les opérations budgétaires correspondantes (travaux, vente) ;
- de mettre fin à l'exclusivité sur la négociation de vente ;
- le choix de notaire reste inchangé (Maître LEONI-VAZEILLE, notaire au Horps).

2018-56 Finances : admission en non-valeur

7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que des particuliers sont redevables de la somme totale de 21,80 €, décomposée comme suit :

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	21/07/2017	22/10/2021	R- 12-4	1	BROMAT David	85,50	11,40	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	23/08/2017	16/11/2021	T- 70	1	BROMAT David	25,00	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	03/11/2016	15/12/2020	T- 107	1	DENIAU Loic	145,00	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						255,50	21,80	

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante admet ces sommes en non-valeur -article 6541.

AFFAIRES DIVERSES

- Jérôme RENARD a étudié la possibilité de faire des économies d'eau au stade, il s'avère que l'investissement serait trop important au regard des factures actuelles peu élevés
- C15 : le contrôle technique périme le 04 octobre 2018, des réparations ou un changement de véhicule sont à l'étude